Nations Unies S/2014/364



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 mai 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 21 mai 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2153 (2014) du Conseil de sécurité concernant la Côte d'Ivoire. Au paragraphe 24 de cette résolution, le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 30 mai 2015 et m'a prié de prendre les mesures administratives nécessaires à cette fin.

En conséquence, je vous informe qu'après avoir consulté le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire, j'ai nommé les experts suivants :

– M. Roman Brühwiler – douanes et transports (Suisse)

– M. Raymond Debelle – armes (Belgique)

– Mme Sherrone Lobban – questions financières (Jamaïque)

– M. Roberto Sollazzo – diamants et ressources naturelles (Italie)

– M. David Zounmenou – questions régionales (Bénin)

J'ai également chargé M. Debelle de jouer le rôle de coordonnateur du Groupe d'experts.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon



14-53907 (F) 230514 230514



